

# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

AG 02/04/2017



# • *2016 en bref...*



# Jeux Olympiques

✓ de 115 à 118 médailles !



# Animation sportive

- ✓ Introduction du circuit élite, des épreuves par équipes pour toutes les armes catégories M17 (ex cadets) à seniors au niveau national
- ✓ Attribution des épreuves pour 4 ans
- ✓ Mise en place d'un guide de bonnes pratiques pour les catégories "jeunes" M11 et avant
- ✓ Modernisation du système de classement du site web
- ✓ Co-organisation de la Fête des Jeunes avec Vichy



# Organisation sportive

- ✓ Mise en place du passeport compétition
- ✓ Changement dans la convention FFE / FFH , maintenant le club doit demander le remboursement à la FFE ou la FFH (incitation à demande à la FFH)



# Grands évènements

- ✓ Organisation des championnats du monde cadets / juniors à Bourges en avril 2016 , 1501 participants représentant 126 nations, le Berry a tenu ses promesses !
- ✓ Championnats de la Méditerranée à Marseille , 363 tireurs représentant 17 nations, capitale européenne du sport 2017 a fait face au défi



# Développement

- ✓ Affiliation académie sabre laser
- ✓ Recherche de club avec géolocalisation sur le site



# Ultra marins

- ✓ Possibilité offerte aux ultramarins de tirer pour leur club d'origine lors d'épreuves de leur zone géographique d'origine



# Communication

- ✓ Signatures de partenariats avec Eurocom, Appart'City et Dailymotion.
- ✓ Organisation de la soirée « J-115 » avant les Jeux Olympiques
- ✓ Création de la communication de rentrée « Escrime, prête-toi au jeu » distribuée aux clubs via les ligues
- ✓ Couverture des JO : relations presse, site Internet, réseaux sociaux,
- ✓ Organisation de la soirée des médaillés
- ✓ Assistance promotions / réseaux sociaux coupes du monde organisées en France
- ✓ Développement de la com réseaux sociaux avec Instagram / Chaine Youtube

# International

## ✓ Elections à la FIE :

Isabelle Lamour au COMEX

Catherine Defoligny commission médicale

Maureen Nisima commission des athlètes

Stéphane Marcelin conseil des entraîneurs

Julien Richet-Cooper comité disciplinaire

Benoit Pincemaille conseil vétérans

Thérèse Salvador conseil femme et escrime

Jean-Michel Lucenay conseil Fair-Play



# Elections

- ✓ Elections du 8/10/2016
- ✓ Election à la FFE nouveau CD et BF , nouvelles commissions
- ✓ Recomposition CD et BF et des commissions
- ✓ Nomination de Laurence Vallet-Modaine



# Réforme territoriale

- ✓ Refonte statuts , RI, RF et autres règlements

# Finances

- ✓ Convention d'objectifs en augmentation de 2 % (soit 47 000 €)
- ✓ Bilan positif et situation nette consolidée
- ✓ Echange des parkings

# Organisation de la FFE

- ✓ Création du poste responsable administratif
- ✓ GED
- ✓ Aménagement de la salle de réunion
- ✓ Procédure de fonctionnement établies au fur et à mesure
- ✓ Module d'inscription en ligne pour les déplacements internationaux
- ✓ Mutualisation des moyens administratifs avec nos locataires



# 6 / Rapport de la DTN

# Actions de développement

## **Sport santé :**

- cancer du sein 44 enseignants formés , 389 femmes ont pratiqué l'escrime dans ce dispositif
- Escrime en EHPAD : 12 enseignants formés, 28 clubs concernés et 29 EHPAD ont intégré cette activité
- 673 personnes ont pratiqué l'escrime dans le cadre du programme « sport santé »

## **Escrime et Handicap**

- 11 enseignants formés à l'escrime « Handi » et 12 dans le cadre du sport adapté
- 51 clubs sont impliqués dans une activité escrime au sein d'une IME

## **Escrime à l'école :**

- 350 clubs mènent des actions dans le milieu scolaire
- 411 clubs interviennent sur le temps périscolaire, dont 162 dans le cadre d'aménagement des rythmes scolaires
- 116 professeurs d' EPS ont été formés
- 10 conventions mixtes paritaires régionales ont été mises en place



# Plan « citoyen du sport »

## **Service civique :**

- 40 structures ont intégré des jeunes en service civique.

## **Escrime en zone rurale**

- 156 actions ont été initiées en ZRR

## **Escrime dans les QPV**

- 22 actions initiées pour un public en QPV

## **Escrime en école ouverte**

- 19 actions mises en place au sein de ces écoles

## **Arbitre citoyen du sport :**

- 267 jeunes ont bénéficié de la formation

# Action de formation

## **Formations fédérales :**

- 121 animateurs
- 70 éducateurs

Mise en place d'un diplôme d'éducateur « escrime artistique et de spectacle »

**Diplôme CQP « moniteur d'escrime » : 100 validations**

## **Formation initiale diplôme d'État**

- BPJEPS : 23 admis
- DEJEPS : 16 admis sur 21
- DESJEPS : 6 admis sur 7

**SOIT 145 diplômes RNCP délivrés en 2016**

Rapport DTN/AG/2 avril 20217

FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ESCRIME



# Action de formation

## **Formation continue :**

- stage « performance » : 23 stagiaires à l'épée, 11 au sabre et au fleuret

## **Cellule recherche :**

- finalisation du projet de recherche expérimentale sur les filières en escrime

## **Bibliothèque numérique :**

- création d'une base documentaire sur le site de l'IFFE ( vidéo/ revue/livres)

# Résultats des équipes de France

## **Cadets :**

- *Europe*: 2 médailles de bronze individuelles ( SD/ED)  
1 « argent » (SD), 1 « bronze »(SH) par équipe
- *Monde* : 1 « bronze » ( SD) individuelle

## **Juniors**

- *Europe* : 3 médailles d'Or(FH/SH/SD) et 2 de bronze en individuelle (FH/ED)  
3 médailles (argent ED et EH, bronze SD) par équipe
- *Monde* : 2 titres individuels (SH/SD), une médaille d'argent (SD)  
1 titre par équipe (ED)

# Résultats des équipes de France

## Seniors

- *Europe*: 8 médailles : 2 or (EHi/EH) argent( FHi/SHi/ED/SD) , 2 bronze (Ehi/ FD)
- *Monde par équipe* : bronze au FD
- *Jeux Olympiques* : 1 or ( EH), 1 argent(FH) 1 bronze (EH)

## Vétérans

- *Europe par équipe* : 1 médaille d'or , 4 de bronze
- *Monde* : 11 médailles : 2 or équipes (4 argent individuelles),  
5 bronzes

# 7 / Rapport financier et bilan 2016

AG 02/04/2017



# RAPPORT DU TRÉSORIER 2016

- **Comptes au 31 décembre 2016**
  - Présentation des comptes annuels
  - Rapports du commissaire aux comptes
  - Approbation des comptes et quitus
- **Budget 2017**
  - Présentation du budget
  - Tarif des licences
  - Vote du budget

# RAPPORT DU TRÉSORIER 2016

- **Comptes au 31 décembre 2016**
  - Résultat : + 563 945 euros (contre + 151 273 euros en N-1)
  - Fonds associatifs positifs de 647 783 euros (contre 83 837 euros en N-1)



# RAPPORT DU TRÉSORIER 2016

- **Comptes au 31 décembre 2016 : les actifs**
  - Actifs immobilisés nets : 1 236 K€ dont principalement :
    - Siège social et agencements : 1 470 K€
    - Amortissements : 509 K€
    - Valeur comptable nette : 961 K€
    - Parkings à recevoir en 2017 : 223 K€
  - Autres actifs hors trésorerie : 521 K€ (contre 333 K€ en N-1)
  - Trésorerie : 2 644 K€ (contre 1 799 K€ en N-1)

# RAPPORT DU TRÉSORIER 2016

- **Comptes au 31/12/2016 : la vente des parkings**
  - Acte de vente signé chez le notaire en 12/2016
  - Prix de vente : 502 768 euros (soit 17 956 euros / parking)  
payés 280 000 euros en trésorerie et 222 768 euros en  
« parkings » dans la Tour Sud
  - Prix d'acquisition des parkings vendus :
    - 322 000 euros (soit 11 500 euros / parking)
    - Soit 267 657 euros en valeur nette
  - Plus-value :  $235\ 111 - 5\ 779$  (travaux) = 229 332 euros

# RAPPORT DU TRÉSORIER 2016

- **Comptes au 31 décembre 2016 : les passifs**
  - Fonds associatifs :
    - 31/12/2015 : + 84 K€
    - Résultat de l'exercice : +564 K€
    - 31/12/2016 : + 648 K€

# RAPPORT DU TRÉSORIER 2016

- **Comptes au 31 décembre 2016 : les passifs**
  - Provisions pour risques :
    - 31/12/2016 : 101 K€ (90 en N-1) :
      - Risque URSSAF : 77 K€ (66 K € en N-1)
      - Risque Club : 12 K€
      - Risque Athlète : 12 K€
  - URSSAF : audience devant le TASS le 4 mai 2017

# RAPPORT DU TRÉSORIER 2016

- **Comptes au 31 décembre 2016 : les passifs**
  - Provisions pour charges (Indemnités de fin de carrières) :
    - 31/12/2015 : 44 K€
    - 31/12/2016 : 54 K€
  - Provisions pour grands événements :
    - 31/12/2016 : 50 KE

# RAPPORT DU TRÉSORIER 2016

- **Comptes au 31 décembre 2016 : les passifs**
  - Dette bancaire liée à l'acquisition des locaux et de leurs agencements :
    - 31/12/2015 : 1 407 K€
    - Remboursements 2016 : 67 K€
    - 31/12/2016 : 1 340 K€

# RAPPORT DU TRÉSORIER 2016

- **Comptes au 31 décembre 2016 : les passifs**
  - Dettes fournisseurs :
    - 31/12/2015 : 681 K€
    - 31/12/2016 : 621 K€
  - Produits constatés d'avance :
    - 31/12/2015 : 1 290 K€
    - 31/12/2016 : 1 343 K€ dont principalement :
      - Effet licences : 1 094 K€
      - Subventions reportées sur 2017 : 163 K€
      - Passeports compétitions : 80 K€

# RAPPORT DU TRÉSORIER 2016

- **Comptes au 31 décembre 2016 : le compte de résultat**
  - Produits d'exploitation :
    - 31/12/2015 : 6 265 K€
    - 31/12/2016 : 6 547 K€
    - Variation : + 282 K€



# RAPPORT DU TRÉSORIER 2016

- **Comptes au 31 décembre 2016 : le compte de résultat**
  - Les grands postes de produits :
    - Subvention du ministère : 2 840 K€ (43 %)
    - Licences et affiliations : 1 657 K€ (25 %)
    - Partenariats (Échanges inclus) : 847 K€ (13 %)
    - Remboursement des déplacements : 326 K€ (5 %)
    - Remboursement des frais de pôles : 313 K€ (5 %)
    - Droits d'engagements : 173 K€ (3 %)
    - Passeport compétitions : 27 K€

# RAPPORT DU TRÉSORIER 2016

- **Comptes au 31 décembre 2016 : le compte de résultat**
  - Focus :
    - Licences et affiliations : 1 657 K€ (25 %) dont :
      - 31/12/2015 : 1 490 K€ (soit 1 523 K€ en année pleine)
      - 31/12/2016 : 1 597 K€ (soit 1 715 K€ en année pleine)

# RAPPORT DU TRÉSORIER 2016

- **Comptes au 31 décembre 2016 : le compte de résultat**
  - Focus :
    - Passeports compétition :
      - Produits : 27 K€
      - Produits constatés d'avance : 80 K€
      - Total : 107 K€
      - Au 31/03/2017 : 19 007 passeports (soit 114 K€)

# RAPPORT DU TRÉSORIER 2016

- **Comptes au 31 décembre 2016 : le compte de résultat**
  - Charges d'exploitation :
    - 31/12/2015 : 6 053 K€
    - 31/12/2016 : 6 163 K€
    - Variation : + 110 K€

# RAPPORT DU TRÉSORIER 2016

- **Comptes au 31 décembre 2016 : le compte de résultat**
  - Les grands postes de charges :
    - Achats non stockés : 722 K€ (matériel, fourniture et aménagement des compétitions, ...)
    - Frais généraux liés au siège et assurance : 317 K€
    - Autres frais généraux : 2 757 K€ (dont principalement les voyages et déplacements)
    - Impôts et taxes : 53 K€
    - Salaires et charges sociales : 810 K€

# RAPPORT DU TRÉSORIER 2016

- **Comptes au 31 décembre 2016 : le compte de résultat**
  - Les grands postes de charges :
    - Subventions accordées : 36 K€ dont 15 K€ reversés à l'IFFE
    - Dotations aux amortissements et aux provisions : 219 K€
    - Autres charges : 1 235 K€ (Aides personnalisées, frais de pension INSEP et Pôles France Jeunes)

# RAPPORT DU TRÉSORIER 2016

- **Comptes au 31 décembre 2016 : le compte de résultat**
  - Le résultat financier : - 49 K€ :
    - Produits de placement : + 8 K€
    - Charges liées à l'emprunt : - 67 K€
  - Le résultat exceptionnel : +229 K€
    - Vente des parkings de la Tour Nord

# RAPPORT DU TRÉSORIER 2016

- **Conclusion sur nos comptes :**
  - Résultat positif de + 564 K€( soit 8,0 % des produits)
  - Fonds associatifs qui passent de 84 K€ à 648 K€ ce qui nous fait sortir de la notion de « situation financière fragile » (après être sortis de la notion de « situation financière dégradée » à fin 2015)
  - Des licences qui augmentent en nombre et en euros et représentent 25 % de nos produits
  - Un soutien du ministère dont les subventions représentent 43 % des produits (49 % en 2015)



# RAPPORT DU TRÉSORIER 2016

- **Conclusion sur nos comptes :**

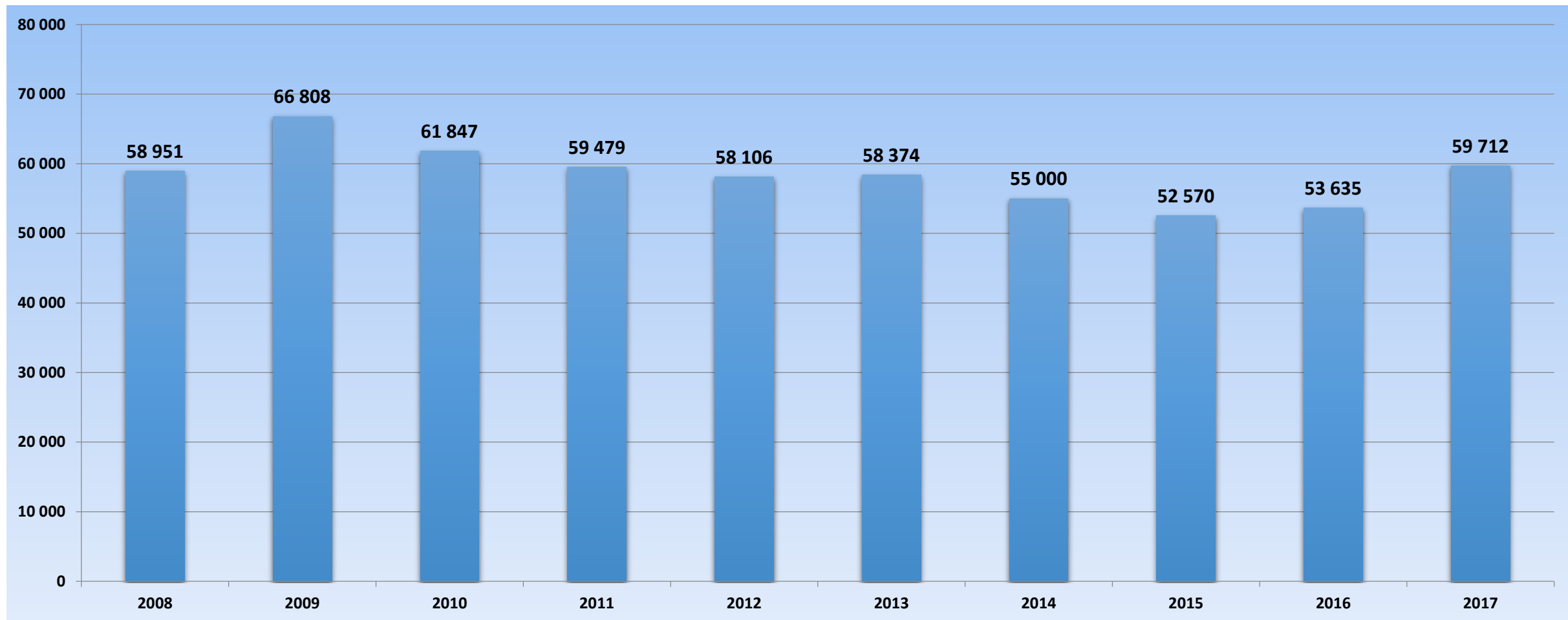
- Les efforts de tous ont permis de redresser notre situation financière, passant de *situation dégradée à situation fragile puis à situation « normale »*.
- La rigueur dans la gestion mise en place en 2013 doit être poursuivie, afin de continuer à consolider notre situation en surveillant les dépenses.
- Car la trésorerie qui s'est améliorée reste un sujet car nous restons fortement dépendants des versements de la subvention du ministère.

# 10 / Prix des licences et affiliations pour la saison 2017/2018

AG 02/04/2017



# ÉVOLUTION DU NOMBRE DE LICENCIÉS



À fin mars 2015, les licences étaient de 51 022. À fin mars 2016, elles étaient de 51 864 (+2%). À fin mars 2017, elles sont de 59 712 (+15%)

<b>Assurance</b>	<b>sans</b>	<b>0</b>	<b>+</b>
<b>Nés en 2011 et après</b> (M5 / M7)	12,78 €	<b>13,00 €</b>	14,58 €
<b>Nés entre 01/01/2009 et 31/12/2010</b> (M9)	24,78 €	<b>25,00 €</b>	26,58 €
<b>Nés le 31/12/2008 et avant</b> (M11 et +)	30,78 €	<b>31,00 €</b>	32,58 €
<b>Enseignants</b>	27,95 €	<b>31,00 €</b>	35,45 €
<b>Dirigeants</b>	20,78 €	<b>21,00 €</b>	22,58 €
<b>Passeport compétitions pour les M15</b>	<b>6 € inchangé</b>		

NB : Tarifs inchangés, désormais applicables au 1<sup>er</sup> septembre 2017, en fonction des années de naissance et non des catégories, pour rendre possibles d'éventuelles modifications du règlement sportif.



<b>Effectif saison N-1</b>	<b>Tarifs affiliation club</b>
<b>0-49</b>	<b>60 €</b>
<b>50-150</b>	<b>90 €</b>
<b>151 et +</b>	<b>120 €</b>

NB : Tarifs inchangés

# 11 / Présentation et approbation du budget 2017

# LE BUDGET 2017

- Des produits pour 5.977 K€
- Des charges pour 6.077 K€
- Un budget **déficitaire** de 100 K€
- Une convention d'objectifs de 2.913 K€ (soit 49 % des produits) dont 2.859 K€ confirmés par le ministère
- Des licences et droits d'engagement pour 1.844 K€ (contre 1.637 K€ dans le précédent budget) tenant compte de l'augmentation du nombre de licenciés et du passeport compétition

# LE BUDGET 2017

	BUDGET 2017	BUDGET 2016
<b>CHAMPIONNATS</b>	<b>-398</b>	<b>-321</b>
<b>COMMISSIONS D'ARMES</b>	<b>-970</b>	<b>-970</b>
<b>STAGES</b>	<b>-140</b>	<b>-152</b>
<b>ARBITRAGE</b>	<b>-48</b>	<b>-46</b>
<b>MÉDICAL</b>	<b>-222</b>	<b>-214</b>
<b>PÔLES</b>	<b>-918</b>	<b>-1 033</b>
<b>MATÉRIEL</b>	<b>-188</b>	<b>-237</b>
<b>AIDES AUX SPORTIFS</b>	<b>-403</b>	<b>-403</b>
<b>PRIMES Á LA PERFORMANCE</b>	<b>-70</b>	<b>-70</b>
<b>DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE</b>	<b>-317</b>	<b>-296</b>

FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ESCRIME





# LE BUDGET 2017

	BUDGET 2017	BUDGET 2016
<b>FORMATION</b>	<b>-113</b>	<b>-103</b>
<b>ADMINISTRATION FFE</b>	<b>-1 057</b>	<b>-1 027</b>
<b>ORGANISATIONS INTERNATIONALES</b>	<b>-439</b>	<b>-399</b>
<b>ORGANISATIONS FÉDÉRALES</b>	<b>-167</b>	<b>-119</b>
<b>CHAMPIONNATS DE FRANCE</b>	<b>-120</b>	<b>-120</b>
<b>COMMISSIONS</b>	<b>-25</b>	<b>-19</b>
<b>MARKETING / COMMUNICATION</b>	<b>-310</b>	<b>-228</b>
<b>RELATIONS INTERNATIONALES</b>	<b>-44</b>	<b>-42</b>
<b>DOM / TOM</b>	<b>-40</b>	<b>-40</b>
<b>DÉVELOPPEMENT &amp; AIDES</b>	<b>-180</b>	<b>-166</b>
<b>INVESTISSEMENTS ET PROVISIONS</b>	<b>-10</b>	<b>-3</b>
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>-6 077</b>	<b>-6 008</b>

# LE BUDGET 2017

	BUDGET 2017	BUDGET 2016
<b>CONVENTION D'OBJECTIFS</b>	<b>2 913</b>	<b>2 900</b>
<b>PARTENARIAT RFF, NIKE, LEON PAUL, ...</b>	<b>223</b>	<b>396</b>
<b>RECETTES DIVERSES</b>	<b>996</b>	<b>1 089</b>
<b>LICENCES ET DROITS D'ENGAGEMENTS</b>	<b>1 844</b>	<b>1 637</b>
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>5 977</b>	<b>6 022</b>
<b>RÉSULTAT</b>	<b>- 100</b>	<b>14</b>

FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ESCRIME



# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ÉLECTIVE

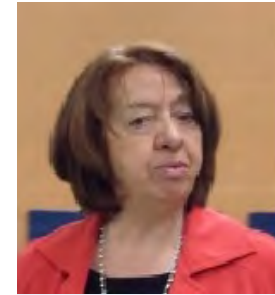
AG 02/04/2017



# 1/ Présentation de la commission de surveillance des opérations électorales et rapport sur la validité des candidatures



Rose Alessandrini



Jean-Claude Fréaud



Bruno Rouillé



Bertrand Vieville



Jean-Jacques Béna



Jean-Paul Hervé



Sylvain Puteaux



# ASSÉMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

AG 02/04/2017



# 1/ Modification des statuts



# Présentation du projet de statuts de la FFE

AG 02/04/2017



# Des nouveaux statuts : pourquoi ?

- La réforme territoriale qui réduit le nombre de régions administratives
- Les mesures d'accompagnement imposées par notre tutelle à cette occasion
- Mise en harmonie avec les statuts des fédérations sportives



# Des nouveaux statuts : comment ?

- Une réécriture complète rendue nécessaire par :
  - La réforme territoriale
  - Des références aux textes modifiées
  - Toilettage de la terminologie
- Un contenu majoritairement identique et des règles de fonctionnement similaires



# Des nouveaux statuts : comment ?

- Un reclassement des articles entre les statuts et le règlement intérieur et les autres règlements fédéraux
- Clarté et simplification
  - Les textes statutaires d'une part
  - Les règles de fonctionnement d'autre part
  - Les statuts, règlement intérieur et financier modifiables par l'AG
  - Les autres règlements modifiables par le CD

# L'esprit de la nouvelle structuration associative fédérale et ses contraintes...

- Un objectif : ne pas aliéner le fonctionnement de l'escrime par une réforme structurelle de nature politique, tout en s'adaptant aux modifications imposées.
- Un cadre régional nouveau incontournable.
- Une structure infra régionale (ligue) ancienne, existante, qui fonctionne, et qui dispose de moyens matériels, organisationnels et humains qui constitue historiquement le cœur de notre organisation.
- Un niveau de déconcentration limité à 2 par la loi.
- Un niveau de délégation local non limité.
- Un niveau départemental hétérogène sur le territoire.



# Focus sur la nouvelle structure associative fédérale

- Rappel de l'organisation avant la réforme
  - Des ligues
  - Des comités départementaux
- Situation transitoire jusqu'en 2020
  - Des comités régionaux
  - Des comités interdépartementaux
  - Des comités départementaux
- Situation après 2020
  - Des comités régionaux
  - Des comités interdépartementaux
  - Des associations départementales d'escrime
- Prospective
  - Des comités régionaux
  - Un second niveau adapté à notre taille et notre dynamique



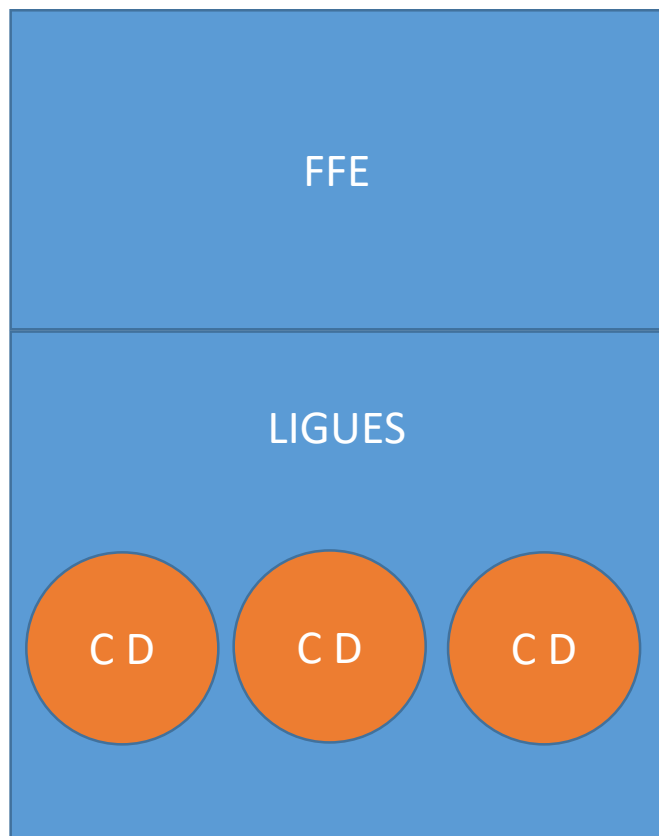
Article 11.2 : Ces organes sont dénommés « comité régional » lorsque leur ressort territorial correspond à celui d'une région administrative de l'État. Au niveau infra régional, ces organes sont dénommés « comité interdépartemental ». Ils sont issus, sur les territoires considérés, des ligues en place jusqu'à la réforme territoriale initiée en 2017.

Jusqu'à l'achèvement de cette réforme, selon les formes et le calendrier décidés par le comité directeur de la FFE, les comités départementaux en place continuent d'exercer leurs compétences.

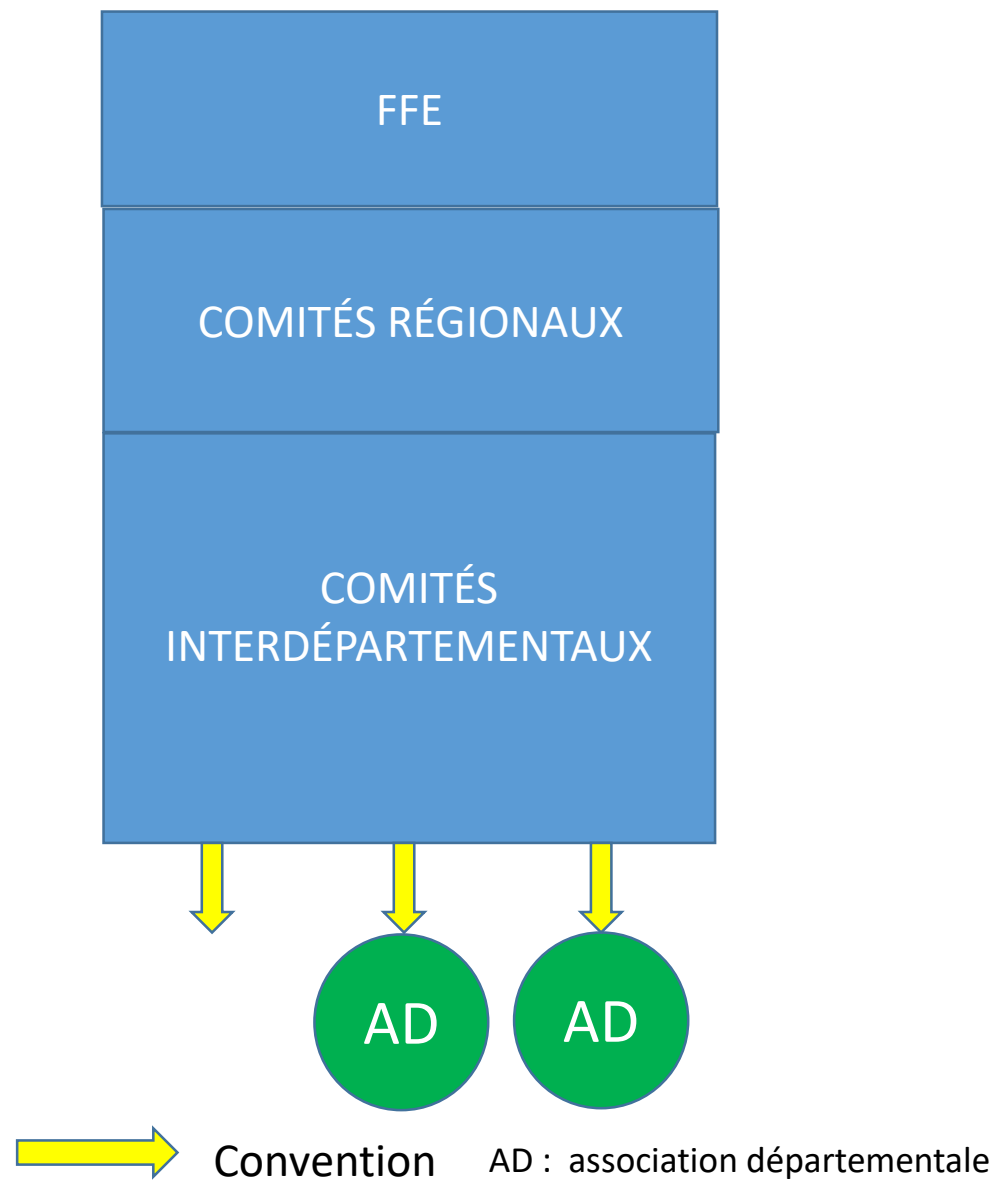
*« Lesdits comités départementaux pourront ensuite, en accord avec leur comités interdépartementaux, poursuivre leurs activités sous la même forme pour représenter les clubs adhérents de leur département. Ils seront alors dénommés « association départementale d'escrime de... »*



## Hier



## Demain





# Analyse des principales modifications

- Buts :

- Introduction de la charte d'éthique et de déontologie de la FFE, conforme aux principes définis par le CNOSF et adoptée par le comité directeur par la fédération sur proposition du bureau.
- Ajout de « toutes disciplines associées » qui peuvent se rattacher directement ou indirectement à la pratique de l'escrime
- Favoriser les formations



# Composition

- À titre dérogatoire, la FFE peut également admettre comme membres des structures de type associatif dont le siège social se situe à l'étranger et qui ont passé à cet effet une convention avec la FFE.



# Organes déconcentrés

- Deux niveaux
  - Comités régionaux
  - Comités interdépartementaux
- Les organes déconcentrés constitués par la FFE dans les régions et collectivités d'outre-mer et en Nouvelle-Calédonie peuvent, le cas échéant, conduire des actions de coopération avec les organisations sportives des États de la zone géographique dans laquelle ils sont situés et, avec l'accord de la FFE...



# Assemblée Générale :

- À titre de mesure transitoire et dans le cadre de la réforme territoriale, les représentants élus en 2016 demeurent en fonction jusqu'au 30 juin 2020.
- Suppression du quorum sur les AGO



# Assemblée générale :

- Elle sera composée de 3 membres X nombre CID
- Par ex : un comité régional dont le ressort territorial comprend 3 comités interdépartementaux : 9 représentants
- Avec obligation : parmi les représentants élus doivent figurer au minimum deux représentants et au maximum 4 représentants issus d'une association située dans le ressort territorial de chaque comité interdépartemental

# Barème des voix

- La formule de calcul a été adaptée pour que le résultat soit inchangé, sinon le nouveau poids des CR modifiait fortement les équilibres.
- La formule revient à appliquer le barème au nb de licenciés moyen d'un CID multiplié par le nb de CID.
- Les écarts sont non significatifs par rapport à la situation actuelle



# Comité directeur

- Suppression du membre représentant les associations ayant pour but le développement de l'escrime sans la pratique...
- Ajout d'un poste réservé à un maître d'armes
- Ajout de suppléants sur les listes de candidats



# Rémunération des dirigeants

- Dans les conditions prévues par l'article 261-7-1°-d du code général des impôts, certains dirigeants peuvent percevoir une rémunération.
- Sur proposition du comité directeur, l'assemblée générale décide du principe de cette rémunération, de son montant et de ses bénéficiaires.





# Le Médiateur

- Un médiateur choisi, soit d'un commun accord entre les parties en litige, soit en cas de désaccord, par le président de la FFE, sur une liste établie par le bureau, est chargé, préalablement à toute saisine d'une juridiction ou d'un organisme officiel de conciliation, de rechercher avec les personnes en litige (licenciés, clubs, comités régionaux et autres organes déconcentrés), une solution transignée de règlement amiable du différend.



# 2/ Modification du règlement intérieur

# Un nouveau Règlement Intérieur: pourquoi ?

- La réforme territoriale a profondément modifié les statuts et reporté tout ce qui était lié aux modalités de fonctionnement interne dans le RI pour plus de clarté.
- Des dispositions du RI ont été reportées dans d'autres règlements plus appropriés



# Un nouveau Règlement Intérieur: comment?

- Une réécriture complète rendue nécessaire par :
  - La réforme territoriale
  - Des références aux textes modifiées
  - Un reclassement des articles entre les statuts et le règlement intérieur et les autres règlements fédéraux
  - Toilettage de la terminologie
- Un contenu majoritairement identique et des règles de fonctionnement similaires



# Analyse des principales modifications

- Mise à jour des procédures sur la base de celles qui sont appliquées.
  - Prise des licences et affiliations

# Assemblées Générales

- Mise en cohérence avec les modifications statutaires
- Signature de la liste des candidats
- Modalités d'envoi du programme
- Suppléants et représentativité interdépartementale
- Un représentant de l'organisation la plus représentative des enseignants d'escrime est convié à participer aux assemblées générales. Il ne dispose que d'une voix consultative.

# Commissions

- Nombre de membres des commissions d'armes :
  - De 7 à 9 membres au lieu de 8 actuellement

# Les comités régionaux

- Bénéficiaire de la délégation pour organiser au nom de la fédération toutes les activités liées à l'escrime sur leur compétence territoriale
- Peuvent déléguer les missions aux comités interdépartementaux
- Collectent les produits des licences et affiliations et assurent leur répartition





# Moyens d'action des comités interdépartementaux :

- Ils peuvent organiser les championnats départementaux ou interdépartementaux réservés aux licenciés de leurs départements et décerner des titres de champions interdépartementaux ou départementaux.
- Ces championnats peuvent, en accord avec le comité régional, être sélectifs pour les championnats régionaux.



- Les CID peuvent, en accord avec le CR, organiser des stages de perfectionnement, de formation de diplômés fédéraux, et d'arbitres.
- Les CID pourvus d'une commission d'arbitrage sont habilités à délivrer des diplômes d'arbitres interdépartementaux.
- Les CID suscitent et organisent des actions en faveur du développement et de la promotion de l'escrime sous toutes ses formes.



- Les CID peuvent créer des emplois
- Les emplois techniques pourront être reconnus par la FFE comme ayant qualité d'assistants techniques interdépartementaux/départementaux après avis du comité régional, dans le cadre d'une convention validée par la direction technique nationale et feront alors partie intégrante de l'équipe technique régionale.



- Les comités interdépartementaux, organes de déconcentration de la FFE sous couvert des comités régionaux, représentent les clubs et associations affiliés de leurs départements auprès des pouvoirs publics et du mouvement sportif local.
- Les présidents des CID non élus au comité directeur du comité régional sont, de plein droit, invités aux AG et réunions des comités directeurs du comité régional avec voix consultative.



- Les comités interdépartementaux sont destinataires de l'ensemble des informations et directives fédérales, des décisions de l'AG de la FFE, du comité directeur de la FFE ainsi que des directives d'orientation sportives de la direction technique nationale.
- Les comités interdépartementaux peuvent déléguer leurs missions.



- Sous l'autorité du comité régional, les CID se doivent :
  - De respecter et de faire appliquer dans leur ressort territorial les règles fédérales, les décisions de l'exécutif et de l'AG fédérale ainsi que les directives sportives de la direction technique nationale.
  - De respecter et de faire appliquer dans leur ressort territorial les règlements, les décisions de l'exécutif et de l'AG du comité régional dont ils dépendent, ainsi que les directives sportives de l'équipe technique régionale.



- Introduction de la notion de :
  - Réunion dématérialisée
  - Tous les organes et commissions de la FFE peuvent délibérer à distance lorsque les circonstances, et notamment l'urgence ou l'économie de moyens, le commandent
  - Vote électronique
    - Il peut être recouru à un procédé de vote électronique pourvu que les conditions de sa mise en œuvre garantissent le secret des scrutins lorsque cela est nécessaire.



# Projet de modification du règlement financier

AG 02/04/2017





# Principales modifications :

- Suppression de la direction générale et intégration du responsable administratif et du contrôleur de gestion dans le respect de la séparation des fonctions
- Actualisation de la répartition des tâches entre le trésorier général et le président pour refléter le fonctionnement réel

- Pour assurer la fluidité des engagements de dépenses :
  - Inférieures à 500 € prévues au budget = responsable administratif
  - Sinon : validation préalable du trésorier général

- Pour assurer la fluidité des règlements :
  - Inférieur à 500 € = responsable administratif
  - Sinon double signature (président, SG, vice-président ou responsable administratif) ou trésorier.
  - Virement informatique dans le cadre du budget = responsable administratif
- Opérations de caisse
  - Responsable administratif
- Mise en place d'une annexe